

Affaire N° E10_12_0102_2020011_04

Siège d'exploitation

ZI Bonne Fortune

Rue des Nouvelles Technologies 8

B-4460 GRACE HOLLOGNE

TVA: BE 0507 735 513

Tel: 04/227.15.77

E-Mail: secretariat@pro-control.be

Ref :				EAN:					Date du	rapport: 11/06/2020
Date de visite le(s	s): 11/06/2	2020		ı l				GESTI	ONNAIRE :	
Par l'agent Mr : A	Pirlet			Adresse :	Dikke-Beu	klaan 22 C17		Adres	se:	
ADRESSE DE L'INSTALLATION :				1090 Bxl						
Dikke-Beuklaan 2	2 C17, 109	0 Bxl						INSTA	ALLATFUR :	SPRL Maillen Quentin
									BE 0684 80	
GRD : Sibelga		Compte	ur n° : 59111	37	Ind	ex* 🌣 {HP} (kW	h): 98113,2		Index* € {F	HC} (kWh) :
RAPPORT	DE CONTR	ROLE D'U	NE INSTALI	ATION EL	ECTRIQUE	DOMESTIQUI	A BASSE T	ENSION	I ET/OU A TF	RES BASSE TENSION
☑ Visit ☑ Visit ☑ Visite de co ☐ Visite de co Type d'installation Schéma liaison à I Type d'habitation:	poliqué : L' ire utilisés : Check-lis' conformité ntrôle L contrôle d'u te de contrôle de de contrôle te de contrôle ntrôle pour ntrôle lors c : nouve a terre : TT maisor	VRE 1 de ✓ Matéi t: ☐ DT avant mis 1 chap 6.9 ne ancienne e d'une anc e d'une inst renforcem de la vente lle ☑ exis n ☑ appa	l'Arrêté Roy riel standard r-C-E-10 ie en usage 5 (à partir du e installation é einne installation électri nent et/ou ch e d'une unité tante mo artement	attribué à l'il DTT-C-E-1 Livre 1 chap 1.6.2020) lectrique dom on électrique ques domestir angement c d'habitation dification	inspecteur 1	ec 8.4.3 L1 sec 8.2.1 (ava RGIE L1 sec 8.2. L1 sec 8.4.1 1.2 n photovolta sidentielles (sau	2 (à partir du 1.º ☐ L1 sec 8.2 ique < 10Kwc f Locaux tech	.1 L1 7.11 niques)	2 □ autres :	B L A C Nr 605-INSP
Raccordement : te							AC 🗌 DC.	Fréqu	uence : 50	Hz
Protection raccord					•		selon devis G		,	
Câble alimentation	•	•		², type: VV		Inter sec gé			n (mA) 300	mA, type : 🛛 A 🗌 B 🔲 A
Type prise de terre			/ ∐ Terı de circuits te			ation du sectio) dos 110 -!	uit(a)
Nombre de tableau DESCRIPTION:[_ ,	,			,	es : Ra = 1,6 exe du	Ω ; Ri tot = 0,	_		uit(s) : général
DESCRIPTION . [Voli piai	is de posi	tion & scrien	ias vises ie	I. LII allile	the du		☐ VOI	r croquis réal	1565
PHOTOVOLTAÏQ	UE: plans p	osition &	schémas vis	és	,	du	/ Nb pannea	ux :	de	wc / Pc total: 0 wc
N° Pac	(W)	I _{ac} (A)	Type / Mar	que / P	Total 0	W	N° de série			Protection aval: type + I _n (A)
	. ,	(/	1	•						7
										+
Protection passive of	contre les cor	ntacts indire	ects : 🔀 doubl	e isolation	isolation re	nforcée 🔲 isolati	on supplémenta	ire		OK Inf Rem SO
DDR installés est ac										OK Inf Rem SO
Protections installée	es contre les	surintensité	s sont adapté	es aux section	ns des circuit	ts qu'elles protège	ent			OK Inf Rem SO
Exécution de l'instal	llation électric	que conforn	nément aux pl	ans et schém	as					OK Inf Rem SO
Matériel installé con										☑ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Protection contre les										OK Inf Rem SO
			, , , , ,	mentaires et	des PE des	Prises de courant et appareils de classe I				OK Inf Rem SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration, Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton tes										OK Inf Rem SO
							les personnes	et des bie	ens	OK Inf Rem SO
										OK Inf Rem SO
☐ INFRACTIONS	. — von а	illioxe 5		, voii E	isto di des	Sous Z Real	••			
☐ REMARQUES	S □ voira	annexe D ⁻	TT_INF_E_2	0 ∐voir L	iste ci-des	sous ⊠ Néan	t:			
La prochaine vis L'installation électension. L'instal exécutes sans retales personnes et le Une visite co	les et access ctrique est co ite de contrôl ctrique n'est Illation ne peu ard et toutes es biens. complémentain e visite de co	sibles de l'in onforme aux le est à effe pas conformut être mise mesures ac re est à exéontrôle est à	stallation ont par prescriptions ctuer dans le ne aux prescri en usage La déquates doive cuter par le manage par exécuter par le manage par le	ou être vérifiée du Livre 1 de délai prescrit ptions du Livr es travaux né ent être prises ême organisme un organisme	es. e l'AR du 08/0 par le Livre 1 re 1 de l'AR d écessaires po s pour qu'en o me avant le e agréé au te	09/2019 concerna I. Avant le 11 / du 08/09/2019 cor our faire disparaitr	06 / 2045 acernant les inst e les infractions n service des in 8 mois prenant	allations constaté stallations	électriques à ba es pendant la v s, les infraction our de l'acte de	
	sent rapport e l'inspecteur	∴ Néant	⊠ Plans de p	sition et Sch	émas □DT1	r de position, ont α	Autres :		du demandeur	

	BT100	Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.2)
	BT101	Veuillez localiser le sectionneur de terre BT (L1-5.4.3.5).
	BT102	Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement) (L1-5.4.3.5).
	BT103	Le sectionneur de terre est cassé et/ou corrodé, a remplacer (L1-5.4.3.5)
	BT104	Continuité entre l'amont et l'aval sur le sectionneur de terre ouvert, veuillez y remédier pour une mesure de terre possible. (L1 5.4.3.5).
	BT105	La prise de terre est traversée par un courant de défaut, y remédier d'urgence (L1-4.2.3.1)
	BT106	Le sectionneur de terre commun doit etre repere de maniere durable et ineffacable par un reperage mentionnant : « Prise de terre commune + <i>adresses des</i>
		installations concernees ».(L1-5.4.2.1-6)
	BT107	Le schema unifilaire et le plan de position de chaque installation electrique faisant usage d'une prise de terre commune doivent mentionner la presence d'une prise de terre commune et la localisation du sectionneur de terre commun. (L1-5.4.2.1-7)
		La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de maximum 30 Ohms avec le placement d'un différentiel général de 300 mA
	BT109	(L1-4,24,3).
	BT110	La prise de terre commune a une valeur de résistance de dispersion inférieure ou égale à 30 Ohms.(L1-5.4.2.1c2)
	BT115	Dans les lieux domestiques, seuls les conducteurs de protection en cuivre sont admis (L1- 5.4.2.2).
	BT116	Le conducteur de terre isolé doit être de couleur jaune/vert (L1-5.1.6.2).
	BT117	Remplacer le conducteur isolé jaune/vert utilisé comme conducteur actif (L1-5.1.6.2).
	BT118	les conducteurs de terre jaune/vert de câbles des circuits de départ doivent être raccordés à la barrette de terre du tableau BT : y remédier d'urgence
	DITTO	(L1-4.2.3.2)
	BT122	Les conducteurs de protection PE doivent être convenablement protégés contre les contraintes mécaniques et les effets chimiques et électrochimique
		(L1-5.4.3.4).
	BT123	Il est interdit d'interrompre le circuit de protection lors de l'enlèvement d'une machine ou d'un appareil (L1-5.4.3.6).
	BT124	La continuité du conducteur PE doit absolument être garantie dans le temps : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.3.6).
	BT125	Rupture de la continuité des conducteurs de protection : veuillez-y remédier d'urgence (L1-5.4.3.6).
旹	BT126	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles principales : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.1.1)
	BT127	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles principales. (L1-5.4.1.1) La section minimale de liaisons équipotentielles principales est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un
	BT128	minimum de 6 mm² (L1-5.4.1.1)
	BT129	Les liaisons équipotentielles principales n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.1)
	BT130	Rupture de la continuité des liaisons équipotentielles supplémentaires : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.1.2)
	BT131	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles supplémentaires. (L1-5.4.1.2)
		La section minimale de liaisons équipotentielles supplémentaires est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation
	BT132	avec un minimum de 4 mm² ou 2,5mm² sous protection mécanique (L1-5.4.1.2)
	BT133	Les liaisons équipotentielles supplémentaires n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.2)
	BT138	Rupture de liaison de terre sur les prises de courant (L1-5.4.2)
	BT139	Les prises de courant permettant d'alimenter des appareils de classe 1 doivent être munies d'une broche de terre (L1-4.2.4.3a)
	BT140	Une liaison équipotentielle supplementaire relie tous les elements conducteurs etrangers et les masses du materiel electrique situe dans les volumes 0,1, 1bis,
	D1 140	2 et 3 (L1-7.1.4.4)
	BT141	Le DDR doit être placé en amont des canalisations de classe I (XFVB, EVAVB,) (L1-4.2.4.3a)
	BT142	Toutes les masses protégées par le même DDR doivent être interconnectées avec la même prise de terre (L1-4.2.4.3a).
	BT300	Les tableaux de repartition sont en matiere incombustible, non hygroscopique et offrent une resistance mecanique suffisante. (L1-5.3.5.1a)
	BT301	Les tableaux de repartition et de manoeuvre sont installes de maniere a rendre aises leur manoeuvre, leur surveillance et leur entretien ainsique l'accès au
\vdash		materiel electrique dans ces tableaux.(L1-5.3.5.1c)
	BT302	L'accès au tableau électrique doit être libre : veuillez y remédier (L1-5.3.5.1c)
\square	BT303 BT304	Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont repérés de manière claire, bien visible et indélébile(L1-3.1.3.3a) La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre(L1-3.1.3.3a).
H	BT310	Veuillez compléter le repérage des circuits (L1 3.1.3.1)
	BT311	Repérer les circuits de manière claire et durable (L1 3.1.3.1).
	BT312	Repérage des circuits incorrects : à remettre à jour (L1 3.1.3.1)
	BT315	Tableau BT à nettoyer et/ou à dépoussiérer (L1 9.1.1.).
	BT317	Obturer presse-étoupe d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
	BT318	Obturer les entrées de câbles d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
	BT319	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4.4.3.2).
	BT320	La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5)
		DOSSIER
	BT400	Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1)
	BT401	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L1 3.1.2.1)
	BT404	Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a)
	BT405	Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.)
\vdash	DT444	
	BT414	Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a)
	BT415	Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre
\vdash		2.13. (L1 3.1.2.1a)
		Describe a definica contribute a financial and a state of the contribute of the cont
	BT416	Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point
		lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a)
	BT417	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a)
		lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est
	BT417 BT418	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a)
	BT417	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est
	BT417 BT418	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les
	BT417 BT418	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a)
	BT417 BT418 BT419	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Es schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT
	BT417 BT418 BT419	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Le schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3)
	BT417 BT418 BT419	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b).
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a)
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionnée « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a)
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b)
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné ≪ partie ancienne ≫. (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.).
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603	lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les messes du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1).
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1). FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609 BT702	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1). FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents.(L1 9.1.6 & 5.1.4).
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1). FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents.(L1 9.1.6 & 5.1.4). Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT603 BT608 BT609 BT702 BT703	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à éte entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1). FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel électrique (L1 5.1.1.2).
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609 BT702	Lumineux et chaque socle de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1). FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE Le matériel dectrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel électrique encastré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé, ou auto extinguible ou
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609 BT702 BT703	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin deffectuer un contrôle complet, tout matériel électrique best disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel électrique en castré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugée, ou auto-extinguible ou complétement séparé de ces maté
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT603 BT608 BT609 BT702 BT703	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionnée « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurées (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1). FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE Le matériel dectrique en castré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé, ou auto extinguible ou
	BT417 BT418 BT419 BT501 BT502 BT600 BT601 BT602 BT603 BT608 BT609 BT702 BT703	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a) Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est indiquée par un cartouche a l'intérieur duquel il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a) Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareils fixes L1 3.1.2.2a) CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3) La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3). CONTACT INDIRECT Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.4b). L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du matériel électrique à basse tension de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a) Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2.4.3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1). FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE Le matériel installé ne correspond pas aux facteurs d'influences externes présents. (L1 9.1.6 & 5.1.4). Le matériel électrique encastré dans des matériaux combustibles est pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé, ou auto extinguible ou complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux

Infra	ctions : (S	seules les infractions donc la case a été cochée sont d'application). E10_12_0162_20200611_04						
		PROTECTIONS						
	BT900	Un DDR, dont le courant de fonctionnement est au maximum 300 milliampères, est au moins placé à l'origine de l'installation électrique(L1-4.2.4.3.b)						
	BT901	Il est interdit de placer un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de type A en amont d'un ou de plusieurs dispositifs de protection à courant différentiel qui ont une fonction de protection contre les défauts avec une composante continue totale de plus de 6mA.(L1-5.3.5.3a)						
	BT902	Le DDR placé en tête de l'installation a une intensité nominale au moins égale à 40 A de type A ou B, de 3000 A et 22,5 kA ² s.(L1-5.3.5.5e)						
	BT903	Les DDR ne fonctionnent pas en présence d'un courant de défaut. (L1-5.3.5.3k)						
	BT904	Veuillez vérifier le raccordement correct des DDR ou leur fonctionnement. En effet, le bouton test ne fait pas déclencher le DDR (L1-5.3.5.3k)						
	BT905	Dans les installations électriques domestique les circuits desservant les salles d'eau, les lessiveuses, les séchoirs, les essoreuses et les lave-vaisselle doivent être protégés par un ou plusieurs DDR de maximum 30 mA (L1 4.2.4.3c).						
	BT906	Les dispositifs de protection à courant différentiel résiduel qui ne sont pas à sécurité positive sont interdits dans les lieux domestiques.(L1-5.3.5.3.h)						
	BT907	Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un DDR, notamment en pontant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR (L1 5.3.5.3j)						
	BT908	Les DDR doivent assurer la coupure de tous les conducteurs actifs : phases et neutre (L1-5.3.5.3c).						
 	BT911	Veuillez adapter l'intensité nominale des disioncteurs et/ou fusibles à la section et des canalisations (L1 4.4.1.5).						
	BT912	Les disjoncteurs et/ou fusibles de protection sont surdimensionnés : à remplacer (L1 4.4.1.5).						
	BT913	Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale (L1 4.4.1.5).						
	BT914	L'indication de l'ampérage des fusibles et/ou disjoncteur n'est pas visible (L1 4.4.1.5).						
	BT917	Dans les installations sans service électrique, les bases des fusibles doivent avoir des éléments de calibrage (L1 5.3.5.5.a).						
ㅁ	BT918	ll y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible (L1 4.4.3.1).						
	BT919	Fusibles shuntés à remplacer (L1 4.4.3.).						
	BT920	Veuillez adapter l'intensité nominale des DDR : soit à l'intensité nominale du dispositif de protection à maximum de courant situé en amont des DDR ; soit à la somme des intensités nominales des circuits situés en aval du DDR (L1 4.4.3.2).						
	BT922	L'indication du pouvoir de coupure du disjoncteur et/ou fusible est effacée et non visible : à vérifier et à remplacer si inexistante (L1 5.3.5.5.)						
	BT927	Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)						
	BT928	Le lave-linge, le lave-vaisselle, le sèche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un						
		circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2) CANALISATIONS						
	BT1000	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L1 5.2.7.2)						
	BT1001	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparément ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca (L1 5.2.7.3)						
	BT1003	La section des conducteurs des circuits alimentant des socles de prises de courant doit être de minimum 2,5 mm²: y remédier (L1 5.2.1.2).						
	BT1004	Le conducteur neutre doit être bleu (L1 5.1.6.2).						
므	BT1005	Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (L1 5.1.6.2).						
므	BT1006	Les conducteurs souples doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir (L1 5.3.5.5).						
<u> </u>	BT1007	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1).						
H	BT1008	Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3).						
	BT1009 BT1010	Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que						
	D1 1010	canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.)						
		ISOLEMENT						
	BT1100	Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à $0.5 \text{M}\Omega)$ – y remédier (L1-6.4.5.1).						
	BT1101	Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1).						
	BT1102	Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).						
	DT4000	INSTALLATION						
H	BT1200 BT1201	Il est interdit : de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).						
H	BT1201	Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1).						
	BT1205	Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au						
		ras du sol fini (L1 5.2.1.5).						
	BT1208	Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1).						
H	BT1209	Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6).						
H	BT1211 BT1212	Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).						
H	BT1213	Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).						
H	BT1214	Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1).						
Ħ	BT1215	Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).						
	BT1216	Réaliser les connexions dans des boites, boitiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon les règles de l'art (L1 5.2.6.1).						
	BT1217	Equipement à refixer dans son blochet (L1 5.3.5.2 & 5.3.5.4).						
	BT1219	Equipement à refermer (L1 1.4.1.1).						
	BT1220	Les prises de courant avec uniquement des contacts de terre latéraux ne peut pas être installées dans les installations domestiques et/ou dans les installations non-domestiques sans personnel averti (BA4) ou qualifie (BA5)(L1 5.3.5.2)						
	BT1221	En cas d'influence externe (AD2 a AD8), l'axe des alvéoles des socles de prises de courant se trouve à une hauteur d'au moins 0,25 m au-dessus du sol fini. (L1 5.3.5.2)						
	BT1222	Le nombre de socles de prise de courant simples ou multiples est limite à huit par circuit.(L1 5.3.5.2)						
Ħ	BT1223	Absence de repérage sur les conducteurs en DC et/ou les conducteurs actifs en AC (1.1.7.112.2)						
	BT1224	Absence des panneaux d'avertissement des dangers lies a l'électricité, complétés par les indications suivantes: ≪ Ne pas déconnecter en charge ≫ et						
		≪ Installation électrique toujours sous tension ≫ ou équivalentes, placées en des endroits judicieux (L1 7.112.2) Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repères de manière claire, bien visible et indélébile par des Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repères de manière claire, bien visible et indélébile par des Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repères de manière claire, bien visible et indélébile par des Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repères de manière claire, bien visible et indélébile par des Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repères de manière claire, bien visible et indélébile par des Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repères de manière claire, bien visible et indélébile par des Les machines et appareils fixes et les ensembles d'appareillage à basse tension doivent être repères de manière claire, bien visible et indélébile par des Les machines et appareillage à basse tension de la complex de la						
	BT1225	repérages individuels (L1 3.1.3.2)						
ш	BT1226	Les prescriptions du livre1 sous-section 7.1.(.3b relatives au matériel électrique placé dans le volume 2 « salle de bain » ne sont pas remplient (L1 7.2.5.3b)						
1	DT4000	GENERALITE Les installations si parès m'ent nes fait l'abiet de se contrôle (
吊	BT1300 BT1301	Les installations ci-après, n'ont pas fait l'objet de ce contrôle (
_=	BT1300 BT1301 BT1302	Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé. Le bien était meublé/habité lors de notre passage						

LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section 9.1.2. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique détient le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation électrique domestique comporte:

- 1. le ou les schémas unifilaires de l'installation électrique;
- 2. le ou les plans de position de l'installation électrique;
- 3. le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4.;
- 4. éventuellement, le ou les rapports de visite de contrôle de l'installation électrique dont question au chapitre 6.5.;
- 5. éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils et canalisations électriques;
- 6. éventuellement les mêmes documents que repris sous les points 1., 2., 3. et 5., si une modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique;
- 7. éventuellement, la ou les descriptions succinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.

En ce qui concerne les installations photovoltaïques domestiques à basse tension visées au *chapitre 7.112*., le dossier de l'installation électrique comporte aussi:

- 1. les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance);
- 2. les consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation;
- 3. les références et les caractéristiques techniques du matériel installe (marque, modèle, puissance,...)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

- 1. d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- 2. de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
- 3. de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;
- 4. de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
- 5. d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé a la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, a la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité

Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas vise à la sous-section 6.4.7.3. 4eme alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment du contrôle de conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques :

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle;
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informe dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donne suite à la remise en ordre de l'installation.

Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique

Les prescriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constatées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3. et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu la section 8.4.2.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines

Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, a même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du câble.

Section 6.4.7. Cas spécifiques de contrôle de conformité avant mise en usage

Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension

Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques modifiées.

Folio 1

